

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 07/04/2014

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-Carme Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain Maires adjoints, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel
Absente excusée :	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13/03/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal peut donner délégations au Maire pour toute la durée du mandat conformément aux articles L2121-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après étude détaillée de tous les points pouvant portés à délégation,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant à hauteur de **1500€ maximum**, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2°) Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- 3°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 4°) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 5°) Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 6°) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal, soit **5000€**.
- 7°) Renouveler l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal accepte qu'en cas d'empêchement de sa part, le Maire puisse, par arrêté, charger ses adjoints ou les conseillers suivant leurs délégations de prendre en charge les attributions pour lesquelles le Conseil Municipal lui donne délégation par la présente délibération.

Le Conseil Municipal demande au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux qui auront reçus délégation de s'engager à rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

## **II. AUTORISATION DE DELEGATIONS DE FONCTIONS PAR ARRETE AUX ADJOINTS ET AUTRES ELUS**

M. le Maire rappelle que les adjoints sont officiers de l'Etat Civil et agissent sous l'autorité du procureur de la République.

D'autre part, vu la délibération N° 6 du 07/04/2014, le Conseil Municipal accepte qu'en cas d'empêchement de sa part, le Maire puisse charger ses adjoints ou les conseillers de prendre en charge les attributions pour lesquelles il a reçu délégation.

Dans un premier temps, M. le Maire propose de donner délégations par arrêté à :

✓ **Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1<sup>ère</sup> adjointe**

- Urbanisme
- Affaires financières
- Affaires locatives immobilières
- Assurances
- Commissions de sécurité
- Suivi du personnel communal

✓ **Mme Claudie PILLARD, 2<sup>ème</sup> adjointe**

- Suivi du personnel Maison de l'Enfance

✓ **M. Alain MOYAT, 3<sup>ème</sup> adjoint**

- Suivi des travaux communaux effectués par l'agent communal
- Déneigement
- Suivi du matériel et des engins communaux
- Suivi du personnel technique

✓ **M. Alain ROLANDEZ, Conseiller Municipal**

- Suivi des travaux communaux effectués par l'agent communal
- Déneigement
- Suivi du matériel et des engins communaux
- Suivi du personnel technique

M. le Maire propose de rediscuter prochainement avec l'ensemble des élus d'une redistribution des délégations en fonction des besoins.

## **III. FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

M. le Maire fait part à l'assemblée du tableau de répartition fixant le taux en fonction de la population soit 31% de l'indice 1015 pour les indemnités de Maire, et 8.25% pour celles d'adjoint pour les communes de 500 à 999 habitants.

Il est rappelé l'obligation de désigner au minimum un adjoint et au maximum quatre soit 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Lors de l'installation du Conseil Municipal le 28/03/2014, la détermination du nombre d'adjoints a été de trois.

D'autre part, sous la mandature précédente, compte tenu de la nomination d'un seul adjoint, la somme correspondant aux indemnités de trois adjoints était rétribuée à tous les conseillers municipaux à hauteur de 450€ brut annuel.

En l'absence de 4ème adjoint, M. le Maire propose de réserver cette somme pour les Conseillers Municipaux en charge de délégations.

D'autre part, Mmes Elisabeth ARBEZ-CARME, Claudie PILLARD et M. Alain MOYAT proposent de ne percevoir que 80% de leurs indemnités de fonction et de réserver la différence aux Conseillers Municipaux en charge de délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un scrutin secret décide par 14 voix pour et 1 abstention :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31% de l'indice 1015 soit 1178.46€ brut versés mensuellement avec effet au 28/03/2014.
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au taux de 6.60% de l'indice 1015 correspondant à 80% du taux maximum, soit 250.90€ brut versés mensuellement avec effet au 28/03/2014.

#### **IV. ELECTION DES DELEGUES POUR LA REPRESENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

En application des articles L5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé par vote à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES	Mme Sylvie MICHAUD M. Joël DURIF
SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES DU HAUT-JURA	<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme Aurore PETETIN Mme Françoise PERALTA  <b><u>SUPPLEANTS</u></b> Mme Elisabeth ARBEZ-CARME M. Jean-Louis MICHARD
COMITE DES FETES	Mme Sylvie MICHAUD Mme Aurore PETETIN
CONSEIL D'ECOLE	<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme Marianne PERRIER Mme Claudie PILLARD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Samuel VERNEREY
PARC NATUREL DU HAUT- JURA	<b><u>TITULAIRE</u></b> M. Jean-Louis MICHARD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Samuel VERNEREY

<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY</p>	<p><b><u>TITULAIRES</u></b> M. Nicolas GINDRE M. Joël DURIF Mme Emilie RAFFIN <b><u>SUPPLEANTS</u></b> M. Jean-Louis MICHARD M. Alain ROLANDEZ</p>
<p>SICTOM DU HAUT-JURA</p>	<p><b><u>TITULAIRE</u></b> M. Raphaël PERRIN <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Alain ROLANDEZ</p>
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU MASSACRE</p>	<p>M. Alain MOYAT M. Bernard REGAD</p>
<p>COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS ET DE e-COMMUNICATION DU JURA (SIDEK)</p>	<p>M. Jean-Louis MICHARD</p>
<p>DELEGUES LOCAUX ELUS ET AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)</p>	<p><b>MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> Mme Claudie PILLARD</p> <p><b>AGENTS</b> Mme Solenn PELOTTE Déléguée Maison de l'Enfance Mme Christine ROSSERO Déléguée Commune</p>
<p>ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU JURA</p>	<p><b><u>TITULAIRE</u></b> M. Bernard REGAD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Alain MOYAT</p>

## **V. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

M. Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de constituer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme M. Raphaël PERRIN, Maire, Président de droit et élit les membres du Conseil d'Administration du CCAS.  
Les membres extérieurs sont nommés par le Maire, Président de droit.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>MEMBRES EXTERIEURS</b>
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME Mme Françoise PERALTA Mme Aurore PETETIN Mme Claudie PILLARD M. Bernard REGAD	Mme Maryse BLANC Mme Laurence CAZIN Mme Sylviane CORTINOVIS Mme Marie-Thérèse GRUET-MASSON Mme Christelle RAFFIN

## **VI. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

M. Le Maire rappelle l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offre (CAO) en application des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'article 22 du Code des Marchés Publics, modifié par le décret N° 2010-1177 du 05/10/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne par scrutin secret les membres de la Commission d'Appel d'Offre :

<b><u>TITULAIRES</u></b>
M. Joël DURIF
Mme Emilie RAFFIN
M ; Alain ROLANDEZ
<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Jean-Louis MICHARD
M. Alain MOYAT
Mme Marianne PERRIER

## **VII. ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

M. Le Maire rappelle la délibération du 06/12/2010 décidant de municipaliser la gestion de la Maison de l'Enfance regroupant la crèche et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lamoura et Septmoncel à compter du 01 janvier 2011,

Considérant la nécessité de disposer d'une commission « Maison de l'Enfance » composée de quatre élus de chaque commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne par scrutin secret:

M. Raphaël PERRIN
Mme Marianne PERRIER
Mme Claudie PILLARD
M. Samuel VERNEREY

## **VIII. COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que différentes commissions restent à mettre en place dont certaines nécessitent une installation urgente.

- Commission fleurissement
- Commission voirie, déneigement
- Commission randonnée

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) LA POSTE : Enveloppes Prêt à Poster**

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME fait remarquer que le stock des enveloppes pré-timbrées arrive à épuisement.

Il est proposé de prendre contact avec les services de La Poste pour un renouvellement du contrat.

### **B) PLAN DE GESTION DU FLUMEN**

M. Joël DURIF demande des informations concernant le plan de gestion du Flumen.

M. le Maire rappelle que ce site classé est soumis à diverses autorisations nationales.

En 2012, le PNR et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont souhaité l'élaboration d'un plan de gestion visant à définir les travaux autorisés.

Un cabinet d'études financé à 80% par la DREAL a été chargé de travailler sur ce dossier et particulièrement sur la mise en valeur du site.

Une réunion publique a eu lieu le 18/02/2014 au cours de laquelle l'étude détaillée du plan de gestion du Flumen a été présentée.

Un exemplaire du rapport peut être consulté au secrétariat de mairie.

### **C) NETTOYAGE DU VILLAGE**

M. Alain MOYAT informe l'assemblée qu'une opération « Nettoyage du Village » organisée par l'association Les Amis du Bleu aura lieu samedi 12 avril 2014.

Rendez-vous est donné à 8h30 sur la place Dalloz.

Un casse-croute sera offert aux participants par l'association.

### **D) INFORMATIONS AUX NOUVEAUX ELUS**

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs réunions auront lieux prochainement afin d'aborder les thèmes suivants :

- Fonctionnement d'un budget
- Présentation de la commune (Bâtiments, limites communales, voies communales, chemins ruraux etc...)
- Compétences de la Commune et de la Communauté de Communes.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : Jeudi 17 avril 2014 à 20h00

Jeudi 24 avril 2014 à 20h00

Séance levée à 23H30

Le Maire,

Affiché le 10/04/2014

Raphaël PERRIN